

Bruxelles, le 6 octobre 2026
(OR. en)

13617/26
PV CONS 51
COMPET 1127
IND 582
MI 946
RECH 385
ESPACE 146
PARLNAT

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace))
24 septembre 2026

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 13104/26.

Activités non législatives

2. Réexamen des lignes directrices sur le contrôle des concentrations 12886/26
Échange de vues

3. Approbation des points "A"

- a) Liste des activités non législatives 13147/26

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susmentionné, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

- b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 13148/26

Affaires étrangères

1. Règlement relatif aux mesures de libéralisation temporaire des échanges applicables aux produits arméniens  13136/26 + ADD 1
Adoption de l'acte législatif PE-CONS 61/26
Décision de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE POLCOM
COEST
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 23.9.2026

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (base juridique: article 207, paragraphe 2, du TFUE). Le Conseil a également décidé de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE. Une déclaration formulée sur ce point par la Hongrie figure dans l'addendum.

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

4. **Règlement européen sur les puces 2.0**
Débat d'orientation

 12887/26

Le Conseil a tenu un débat d'orientation.

Divers

5. a) **Appel en faveur d'un cadre de l'UE plus réactif pour les aides de minimis**
Informations communiquées par la Lettonie et la Bulgarie

 13357/1/26 REV 1

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Lettonie et la Bulgarie.

- b) **Définition des entreprises en difficulté dans le cadre de la révision du RGEC**
Informations communiquées par les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Pologne et la Slovaquie

 13433/26

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie.

- c) **Propositions législatives en cours d'examen (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**



- i) **Règlement établissant un cadre de mesures d'accélération du développement des capacités industrielles et de la décarbonation dans des secteurs stratégiques (règlement relatif à l'accélération des capacités industrielles)**

7009/26 + ADD 1

- ii) **Règlement relatif au 28^e régime de droit des sociétés (EU Inc.)**

7498/26 + ADD 1

- iii) **Règlement sur l'établissement du Fonds européen pour la compétitivité**

11770/1/25 REV 1

Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

d) Projets stratégiques au titre du règlement sur les matières premières critiques 13247/26
Informations communiquées par la Commission

e) **Réexamen du système d'échange de quotas d'émission de l'UE du point de vue de la compétitivité** [2] 13467/26
Informations communiquées par l'Autriche, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie.

f) **Vers un plan d'action européen pour le secteur des appareils ménagers** [2] 13246/1/26 REV 1
Informations communiquées par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie et l'Espagne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Pologne et la Slovaquie.

g) **Réunion de l'alliance ministérielle pour les industries à forte intensité énergétique** [2] 13250/26
Informations communiquées par l'Allemagne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Allemagne.

h) **Plaidoyer en faveur d'une mise en œuvre rapide des principales recommandations formulées par l'alliance de l'UE pour les produits chimiques critiques** [2] 13273/1/26 REV 1
Informations communiquées par la République tchèque, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Espagne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

i) Responsabilité élargie des producteurs au titre de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires en tant qu'obstacle à la compétitivité des industries européennes

 13418/1/26 REV 1

Informations communiquées par la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie.

j) Futur règlement européen sur les produits

 13201/1/26 REV 1

Informations communiquées par la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Pologne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Pologne.

k) Influence du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages sur le marché unique

 13449/26

Informations communiquées par la Pologne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Pologne.



Première lecture



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission

Déclarations relatives aux points "A" législatifs figurant dans le document 13148/26

<u>Concernant le point 1 de la liste des points "A":</u>	Règlement relatif aux mesures de libéralisation temporaire des échanges applicables aux produits arméniens <i>Adoption de l'acte législatif</i> <i>Décision de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE</i>
---	--

DÉCLARATION DE LA HONGRIE

"La Hongrie salue les efforts déployés par l'Union européenne pour renforcer ses liens commerciaux et d'investissement avec les pays du Partenariat oriental et de la région du Caucase, y compris l'Arménie. Nous convenons que l'Union devrait faire preuve de solidarité et soutenir l'Arménie compte tenu de la situation économique difficile actuelle.

Néanmoins, nous déplorons qu'aucun examen ou analyse d'impact n'ait été réalisé avant la présentation de la proposition. Le règlement libéraliserait les échanges de plusieurs fruits et légumes traditionnellement sensibles pour le secteur agricole hongrois. Il serait important de mettre en place un mécanisme de suivi régulier des échanges de tous les produits sensibles, y compris les concombres, les tomates et les pommes transformés.

Nous nous félicitons du mécanisme de sauvegarde inclus dans le règlement, qui permet à la Commission d'imposer toute mesure nécessaire lorsque les importations d'un produit relevant dudit règlement ont des effets préjudiciables sur le marché de l'Union ou le marché d'un État membre.

Nous soutenons l'engagement de la Commission et estimons qu'il importe de tenir le Conseil et le Parlement européen en permanence informés de l'incidence du règlement sur les flux commerciaux et le marché de l'Union."